



**MAIRIE DE MONTMOREAU**  
**- 16190 -**

EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le six mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BRUNO Thierry, Maire.

Délibération :

D\_2026\_05\_58

Date de convocation du conseil : 20 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : M. BRUNO Thierry, M. HERBRETEAU Bernard, Mme GUERIN Sylvie, M. MICHELET Christophe, Mme LUCAS Isabelle, ELUERD Roland, Mme HERAUD Murielle, Mme BOCQUIER Priscilla, GUERIN Jean Didier, Mme MILLET Catherine, Mme BROUANT Laurence, M. DECROIX Pascal, Mme OLLIVIER Bernadette, Mme BURGAUD Natacha, M. FAGON Yannick, Mme PEREZ Anne, M. CLEMENT Christophe, M. PERRONAUD Ludovic, Mme COUTURIER Christelle, M. PHILIPPOTEAU Lucas, M. BOLVIN Jean-Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. LABBÉ Hervé, M. DESBROSSE Jérôme, Mme CHARRANNAT Corinne

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 27

Absents excusés : M. TERRACHER Philippe a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard

Objet : Création d'un poste d'adjoint technique territorial

M. le Maire expose à l'assemblée que, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Il indique qu'au sein des services techniques, un agent a été recruté par contrats à durée déterminée successifs :

- du 1er septembre 2025 au 30 novembre 2025 ;
- du 1er décembre 2025 au 28 février 2026 ;
- du 1er mars 2026 au 31 mai 2026.

Au regard des besoins du service et afin d'assurer la continuité des missions exercées, il est proposé de pérenniser cet emploi par la création d'un poste statutaire.

Il est ainsi proposé de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1er juin 2026.

Considérant les besoins des services techniques communaux ;  
Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public ;

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,**  
**DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 1er juin 2026 ;**  
**MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité ;**  
**CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.**

*En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 06/05/2026, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 09/05/2026, publié sur le site internet le 11/05/2026



Le Maire,  
Thierry BRUNO